202546

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)
STATION THERMALE CLASSEE

Mairie de BARBAZAN
4, Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN
T.05.61.88.30.06 - Mel: contact@commune-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Clément LOOF

Profession : présidente de l'Amicale des Parents d'Elèves

Domicilié(e) : 4,Grand rue Saint-Michel BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Au Parc des Thermes de Barbazan.

Du 28 septembre 2025 à 07 heures 00

Au 28 septembre 2025 à 18 heures 30

Pour le motif vide-greniers

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 22 septembre 2025,
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu
Vu
Vu
Vu la demande ci-dessus,
ARRÊTÉ :
Article unique - Monsieur Clément LOOF 4, Grand rue Saint-Michel BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 28 septembre 2025 à 07 heures 00 Au 28 septembre 2025 à 18 heures 30

Pour le motif vide-greniers à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 22 septembre 2025

Le Maire

MAIRIE DE BARBAZAN 31 (Haute-Garonne) REPUBLIQUE FRANÇAISE